



HAL
open science

Master Musique et musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Musique et musicologie. 2013, Université Paris-Sorbonne.
hceres-02029345

HAL Id: hceres-02029345

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029345v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Musique et musicologie

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Sorbonne

Académie(s) : Paris

Etablissement(s) co-habilité(s) : Université Sorbonne Nouvelle (demandée pour la spécialité *Médiation de la musique*)

Mention : Musique et musicologie

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3MA140005994

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris-Sorbonne ; Clignancourt ; Palerme (Italie), Sarrebruck (Allemagne).

- Délocalisation(s) :

Abu Dhabi (Emirats arabes unis) ; Université de Tallinn (Estonie) ; Conservatoire de Shanghai (Chine).

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Università degli studi di Palermo (Italie) ; Université de Sarrebruck (Allemagne).

Présentation de la mention

La mention *Musique et musicologie* comporte sept spécialités, dont deux masters recherche et cinq masters professionnels. La spécialité *Musique et musicologie* (master recherche) est demandée en l'état, trois spécialités sont des restructurations ou renouvellements avec modifications. Trois spécialités supplémentaires ont été créées ex-nihilo.

Le master vise à former des futurs musicologues, des musiciens et des acteurs du monde culturel et musical, en leur proposant les connaissances fondamentales et les méthodologies propres au domaine. Les deux masters recherche - *Musique et musicologie* et *International* - s'articulent autour de la recherche et l'enseignement musicologiques et s'ouvrent sur le doctorat. Les masters professionnels proposent des compétences diverses et s'orientent vers une insertion professionnelle directe.

La spécialisation *Musique et musicologie* sert de tronc commun aux trois masters professionnels - *Administration et gestion de la musique*, *Direction de chœur* et *Méditation de musique* - qui ne sont dispensés qu'en M2.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Ce master offre un grand éventail de formations, dans le domaine de la recherche et du monde musical et culturel, en favorisant l'aspect de la professionnalisation. À partir d'une formation de base en musique et en musicologie, une variété de spécialisations pourra être envisagée telles l'administration et la gestion de la musique, l'interprétation des musiques anciennes, l'ouverture vers l'international, la direction de chœur, la médiation de la musique et la formation de musicien d'orchestre. Mis à part des compétences centrales, la formation offre également de nombreuses compétences transversales, par exemple en langues vivantes et en informatique. L'enseignement est dispensé d'une part sous forme traditionnelle (cours, séminaires, conférences), mais également par des cours de pratique musicale (soit collectifs ou individuel). Les étudiants bénéficient d'un nombre élevé d'enseignants, titulaires et intervenants extérieurs. Le dossier affiche également de nombreuses institutions partenaires à l'étranger, sans pourtant préciser la nature de ces partenariats.

La mention affiche une double appartenance : à la musique et à la musicologie. Or, la musicologie, qui est d'abord une discipline historique et systématique, apparaît dans la plupart des formations principalement comme une discipline appliquée. Même la spécialité *Musique et musicologie* qui est choisie par le plus grand nombre d'étudiants offre en réalité de nombreuses compétences qui relèvent des domaines de la pratique musicale, du monde culturel ou éditorial, etc.

La formation comporte également un certain nombre d'incohérences comme le fait que le seul master recherche (*Musique et musicologie avec son extension Internationale*) n'est pas suffisamment axé sur la recherche ce qui a pour conséquence un taux faible d'étudiants qui poursuivent en doctorat. Il semble également incohérent que, malgré l'attention qui a été portée à l'aspect de la professionnalisation, le taux de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation reste faible.

La richesse de l'offre, par rapport à l'évaluation précédente, a pu être élargie par la création des spécialités professionnelles supplémentaires. Or cette richesse comporte également un risque vu les faibles effectifs de certaines spécialités comme notamment celle de *Interprétation des musiques anciennes* qui est, de plus, divisée en trois parcours, alors que le nombre d'inscrits pour toute la spécialité ne dépasse pas les 10 étudiants.

Malgré les critiques qui ont déjà été formulées lors de la vague précédente d'évaluation, la qualité du dossier n'a pas vraiment évolué. On constate plus d'améliorations quantitatives (statistiques, tableaux, énumérations) que qualitatives (descriptions, analyses, réflexions). Certains dossiers restent toujours très incomplets.

- Points forts :

- Attractivité de la formation qui bénéficie de la présence de nombreuses institutions musicales et culturelles sur le site parisien.
- Le nombre d'enseignants titulaires et d'intervenants extérieurs (venus des institutions partenaires et du monde culturel) est impressionnant.
- Une grande attention est portée à la professionnalisation de la formation.

- Points faibles :

- Le taux de réussite à l'issue de la formation n'est que légèrement supérieur de 50 %.
- Manque de précisions concernant la nature des partenariats.
- L'adossement à la recherche est insuffisant.
- Déséquilibre dans la répartition des effectifs.
- Les noms et les domaines des intervenants extérieurs ne sont pas précisés pour chaque spécialité.
- Le dossier est lacunaire.

Recommandations pour l'établissement

La formation de musicologie devrait être repensée dans le contexte international de la discipline et dans le paysage culturel.

La nature des partenariats nationaux et internationaux devrait être précisée.

La création de nouvelles spécialités devrait être équilibrée en fonction du nombre des inscrits.



L'enseignement à distance et la formation tout au long de la vie pourraient respectivement être créés et développés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Musique et musicologie

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de ce master recherche propose une formation en musique et musicologie par la préparation scientifique et professionnelle à la recherche et à l'enseignement. La formation donne une connaissance de la recherche actuelle menée en France et à l'étranger et familiarise l'étudiant avec les outils de travail de sa discipline. De nombreuses compétences dans des domaines variés (musique, monde culturel et éditorial) pourront être acquises. Le M1 sert de tronc commun pour plusieurs masters professionnels.

- Appréciation :

La spécialité offre les compétences pour un métier dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et du monde musical. Elle est clairement structurée, avec des passerelles en M2. La formation offre une expérience de terrain et encourage le travail en équipe. Ainsi l'étudiant peut s'impliquer, déjà pendant ses études, à des projets de recherche. Avec 26 enseignants intérieurs (auxquels s'ajoutent des intervenants extérieurs), 300 étudiants inscrits environ, l'encadrement pédagogique affiche un bon ratio.

Si les éléments de professionnalisation sont nombreux, l'ouverture vers la recherche est insuffisante ce qui se traduit par un taux faible de ceux qui poursuivent en doctorat. Le dossier, très bref et incomplet, ne dit que très peu sur les diverses approches méthodologiques de la discipline qui existent actuellement et que l'étudiant doit maîtriser (*gender studies*, sémiotique, etc.). Il semble que la formation est relativement cloisonnée sans contact avec la recherche menée à l'étranger.

- Points forts :

- L'étudiant peut acquérir des compétences sur le terrain, par exemple en s'impliquant dans des projets de recherche existant.
- De nombreux liens existent avec des institutions musicales, dans les domaines de la recherche universitaire et du monde artistique (conservatoire de musique).
- Après un tronc commun en M1, plusieurs spécialités sont proposées en M2.

- Points faibles :

- Pour un master recherche, le taux de ceux qui poursuivent en doctorat est plutôt faible.
- Le travail et la réflexion méthodologique, pourtant annoncés, ne sont pas détaillés.

Recommandations pour l'établissement

Le positionnement de la recherche musicologique dans l'architecture du master, et notamment au sein de la principale spécialité, doit être clarifié, en ce qui concerne son contenu et ses méthodologies et pour ce qui est de la place de la recherche par rapport aux aspects professionnalisants.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



International

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris-Sorbonne et Université de Sarrebruck (option franco-allemande).

Université de Paris-Sorbonne et Università degli studi di Palermo (Option franco-italienne).

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université de Sarrebruck (option franco-allemande).

Università degli studi di Palermo (Option franco-italienne).

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de ce master recherche correspond, par son contenu et sa structure, à celle de *Musique et musicologie*, mais avec une ouverture vers un des pays partenaires (Allemagne ou Italie) où se déroule une partie de la formation.

- Appréciation :

A côté de la formation en musique et musicologie, l'étudiant peut acquérir des connaissances sur les spécificités de la recherche et des méthodologies dans le pays de l'option, en profitant d'échanges linguistiques et culturels. La moitié des cours est dispensée à Paris, l'autre dans l'université partenaire à l'étranger (Sarrebruck pour l'option allemand, Palermo pour l'option italien). La direction du mémoire est assurée par un directeur d'une des universités et co-dirigé par un professeur de l'institution partenaire.

Pour cette spécialité, les mêmes points critiques sont à noter que pour *Musique et musicologie* à laquelle elle s'adosse : la faible place de la recherche et le manque de réflexion sur les méthodologies actuelles (au moins le dossier n'en fait rien apparaître). On se demande s'il s'agit véritablement d'une spécialité à part entière ou d'un échange Erasmus transformé en spécialité. Le terme de co-diplômation, utilisé dans le dossier, ne s'applique pas vraiment pour ce type de diplôme.

L'ouverture à l'international est sans doute un atout non négligeable pour le futur chercheur en musicologie. On se demande si les partenariats actuels permettent d'entrer en contact avec les réseaux de recherche à l'étranger et si éventuellement d'autres partenariats pourraient être envisagés.

- Point fort :

- L'ouverture des études musicologiques vers un autre pays européen.

- Points faibles :

- Les détails concernant l'équipe pédagogique du pays partenaire manquent.
- Place faible de la recherche.
- Manque de réflexion sur les méthodologies.

Recommandations pour l'établissement

Pour justifier cette spécialité, la spécificité des études dans l'institution partenaire devrait être précisée dans l'architecture de l'offre.



Davantage de précisions sur les spécificités de la recherche et de l'enseignement dans les pays de l'option (Sarrebruck, Palerme) devraient être apportées, afin de mieux valoriser l'originalité de la spécialité.

Le dossier à évaluer devrait être rédigé en français ; la maquette en italien n'est pas recevable.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Administration et gestion de la musique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris, Abu Dhabi (Emirats arabes unis).

prévu : Université de Tallinn (Estonie) ; Conservatoire de Shanghai (Chine).

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Abu Dhabi (Emirats arabes unis).

en cours : Université de Tallinn (Estonie) ; Conservatoire de Shanghai (Chine).

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation de ce master professionnel permet d'acquérir de nombreuses compétences dans le domaine du management des projets culturels (gestion, budget, aspects juridiques, pilotage, évaluation). La spécialité s'articule autour de trois axes d'enseignements : Spectacle vivant, Musique enregistrée et Politiques culturelles.

- Appréciation :

La structuration et l'organisation de cette spécialité sont, à quelques modifications près, identiques à celles de la spécialité évaluée lors de la vague précédente. La formation, hautement professionnalisante, affiche un taux de réussite très élevé. La spécialité est clairement structurée et bénéficie du concours de nombreux intervenants du monde professionnel (français et étrangers). La liste de celle des compétences dans le domaine du management (gestion, budget, aspects juridiques, pilotage, évaluation) et des compétences connexes diverses (anglais, négociation, etc.) est impressionnante.

- Points forts :

- Les partenariats avec de nombreuses institutions culturelles françaises de renom permettent une excellente préparation à la vie professionnelle.
- Des voyages régulièrement organisés offrent des échanges culturels et une ouverture vers l'international.

- Point faible :

- La formation ne laisse pas apparaître des liens avec la recherche musicologique.

Recommandations pour l'établissement

Des détails sur l'équipe pédagogique - notamment les intervenants extérieurs - permettraient de mesurer l'insertion de l'enseignement dans le monde professionnel.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Interprétation des musiques anciennes (recherche et pratique)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): Paris Sorbonne à Abu Dhabi (Emirats arabes unis).

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité réunit des enseignements théoriques et pratiques dans trois domaines de l'interprétation musicale historique (trois options) : Musique médiévale, Musique baroque et Fortepiano. Elle s'adresse aux interprètes qui veulent compléter leur formation musicale et instrumentale par des compétences diverses (histoire, théorie, paléographie, etc.) ainsi qu'à des acteurs du monde culturel (conseillers de musique).

- Appréciation :

Cette spécialité originale permet d'acquérir à la fois des compétences musicologiques et pratiques dans trois périodes distinctes de l'Histoire de la musique, (l'enseignement qui porte sur la période médiévale est unique en France). Mis à part l'enseignement théorique et pratique, l'étudiant pourra également travailler dans des structures musicales (festivals, centres culturels, etc.) en relation avec la spécialité *Administration et gestion de la musique*. Mais, la structuration du projet pédagogique reste floue ; ce qui probablement explique les faibles effectifs. Le doctorat (Doctor of Musical Arts) est possible, mais suivi par peu d'étudiants.

Cette formation, hautement spécialisée, est suivie par très peu d'étudiants qui se distribuent, de plus, dans trois subdivisions. A ces faibles effectifs correspond une équipe pédagogique importante et une structure de pilotage trop complexe.

- Points forts :

- Partenariats avec de nombreuses institutions (Centre de musique baroque de Versailles, Abbaye de Solesmes, Schola Cantorum Basiliensis, Bâle, Conservatoire de Genève, Harvard University, etc.).
- Taux d'insertion professionnelle élevé.

- Points faibles :

- Vu le petit nombre d'inscrits (entre 5-9 par année), la structure de la formation, avec trois options différentes, paraît trop complexe.
- Manque de précisions concernant les intervenants extérieurs.

Recommandations pour l'établissement

Vu les très faibles effectifs, l'architecture et la structure du pilotage de la spécialité devraient être revues. Des efforts supplémentaires pour le recrutement seront nécessaires pour justifier la complexité de la spécialité.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Musicien d'orchestre

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est une création ex nihilo. Elle s'adresse à des musiciens d'orchestre qui pourront acquérir, sur deux ans, des compétences nécessaires à leur métier.

- Appréciation :

Le dossier incomplet ne fait apparaître aucun élément sur la formation et n'en permet pas l'évaluation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : SO
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Direction de chœur

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris.

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La formation de direction de chœur est dispensée en M2, après le tronc commun du master *Musique et musicologie*. Elle est issue d'une option en collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Créteil.

- Appréciation :

Le dossier incomplet ne fait apparaître aucun élément sur la formation et n'en permet pas l'évaluation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : SO
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Médiation de la musique

La spécialité étant demandée en cohabilitation avec l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 (établissement porteur), elle sera évaluée ultérieurement.



Observations de l'établissement



Observations aux évaluations par l'AERES des formations de niveau Master

Musique et musicologie

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3MA140005994

La communauté des enseignants-titulaires de l'UFR a été très surprise de la tonalité générale de l'évaluation. Elle comprend difficilement comment l'évaluation précédente (demande n° S31000022475) n'accordait que des notes A (mention, spécialité Musique et musicologie, spécialité Administration et gestion de la musique) et A' (spécialité Pratique de la musique médiévale), alors que la présente ne délivre que des notes B et C et des « Sans opinion »¹.

Cinq critiques principales ressortent.

Dossier incomplet

Ce dossier a été rédigé par le responsable du master en étroite collaboration avec les responsables de chaque spécialité et le directeur de l'UFR. On conçoit volontiers qu'il ne soit pas parfait, mais on peut toutefois mettre en avant quelques facteurs importants.

1. Une ambiguïté repose sur le fait qu'il est demandé de présenter une maquette 2014-2018 alors que l'évaluation est censée porter sur la période actuelle. L'expertise a semblé en difficulté pour distinguer les spécialités existantes et les demandes de renouvellement ou de restructuration. Dans au moins un cas, cela a conduit à une grave confusion de l'expertise qui a attribué un nombre, jugé insuffisant, de 10 étudiants à trois spécialités, alors qu'il s'agit en réalité du nombre accueilli dans une spécialité existante unique (Pratique de la musique médiévale), les deux autres étant des demandes de création appelées à accueillir une dizaine d'étudiants chacune, le nombre total s'élevant donc à 30 et non à 10.
2. Les informations chiffrées demandées manquent parfois pour répondre à certaines questions quantitatives. Quand ces chiffres existent, ils demandent le plus souvent à être mis dans leur contexte et relativisés. L'expertise ne s'est pas toujours montrée encline à procéder à cette relativisation.
3. Le nombre et la nature de certaines questions posent un vrai problème et ne correspondent pas toujours à ce qu'est la réalité d'un enseignement de master.

« Ouverture vers la recherche insuffisante »

C'est la critique la plus difficilement recevable.

1. 25 directeurs de recherche publiant adossés à 2 équipes de recherche ; 26 séminaires de spécialité proposés aux étudiants en plus des séminaires des équipes et des séminaires doctoraux ouverts aux étudiants de master ; 2 projets ANR coordonnés par des membres de l'équipe. Les étudiants disposent donc d'une offre de cours et de séminaires sans équivalent en France. Cette recherche multiforme irrigue la forme et les contenus de ces cours et séminaires.
2. Dans le cadre de l'UE3 (« Terrain/Formation »), les étudiants doivent rendre compte auprès de leur directeur de recherche d'une activité de recherche collective (séminaires extérieurs, projets de publication, participation à une base de données, etc.). Cette UE a été créée pour favoriser l'insertion des étudiants dans les réseaux de la recherche. Par ailleurs, les étudiants sont parfois directement associés aux recherches de leurs enseignants.
3. Selon le rapport, la recherche dans l'UFR serait sourde aux derniers développements de la discipline. Cette critique repose sur un parti pris de l'expertise. L'exemple est donné des *gender studies* et de la sémiotique qui ne seraient pas prises en compte au sein de l'UFR. Ces exemples sont particulièrement mal choisis alors que nous disposons avec Raphaëlle Legrand et Hyacinthe Ravet d'une part, Nicolas Meeùs et Jean-Pierre Bartoli de l'autre, de spécialistes reconnus, respectivement des questions de genre dans la musique et de sémiologie. Ce qui est vrai en revanche est que la musicologie pratiquée à Paris-Sorbonne n'est pas alignée sur la musicologie anglophone et favorise une grande variété d'approches.

¹ Seules, pour des raisons obscures, les « pilotages de mention » de certaines spécialités suscitent quelque indulgence avec une note A.

4. Le reproche de manque de recherche est aussi appliqué à un master professionnel : Administration et gestion de la musique. Or, un enseignant-chercheur est présent à chaque soutenance, ce qui garantit un ancrage de la recherche, lequel est précisément la caractéristique reconnue de ce master de Paris-Sorbonne.

Manque d'ouverture à l'étranger

Il est encore une fois difficile de comprendre sur quoi s'appuie cette affirmation. Outre l'existence de deux spécialités internationales (l'une existante et l'autre en demande de création), les enseignants-chercheurs sont tous régulièrement invités à l'étranger et accueillent aussi fréquemment des collègues étrangers dans leurs séminaires. Des contacts privilégiés existent avec les pays émergents, en particulier le Brésil et la Chine. L'affluence d'étudiants étrangers, non seulement des régions francophones, mais de toutes les parties du monde est, outre une preuve de l'attractivité de notre formation, un facteur supplémentaire d'ouverture.

Professionnalisation insuffisante

1. La formation propose un master de recherche, plusieurs masters professionnels et une préparation au Capes et à l'agrégation, pour couvrir l'essentiel des formations professionnalisantes afin d'assurer de meilleurs débouchés.
2. Le taux d'insertion professionnelle observé par l'enquête 2009-2010 est de 94,4 %.
3. Les demandes de création de spécialité portent principalement sur des masters professionnels dans le but de diversifier la professionnalisation de la formation.

Faible taux d'étudiants poursuivant en doctorat

Sur 135 étudiants inscrits en doctorat de Musique et musicologie de l'École Doctorale V « Concepts et langages », 122 ont un master obtenu à Paris-Sorbonne.

Nous souhaitons par ailleurs relever certaines contradictions.

1. L'expertise du master reproche un trop petit nombre d'étudiants en doctorat alors que celle de l'école doctorale indique au contraire qu'il y a trop de doctorants.
2. Dans la spécialité « Pratique de la musique médiévale », l'expertise compte parmi les points forts un « taux d'insertion professionnelle élevé » et attribue la note C à cette même rubrique.
3. On l'a évoqué au début de cette réponse : il est difficile de comprendre comment une formation évaluée précédemment A et A' peut chuter aussi vertigineusement en un laps de temps aussi court.

Par ailleurs, nous regrettons particulièrement que les spécialités « Musicien d'orchestre » et « Direction de chœur » n'aient pas été évaluées, au motif que le dossier aurait été incomplet. Il s'agit en l'occurrence d'une demande de création et d'une demande de restructuration (passage à un master professionnel). Les informations ne peuvent être en aussi grand nombre que pour une spécialité existante. Dans les deux cas, un texte de présentation et l'exposition de la maquette complète permettraient d'évaluer ces spécialités. Cette omission est particulièrement regrettable pour la spécialité « Musicien d'orchestre » montée en collaboration avec le PSPBB (Pôle Supérieur Paris Boulogne-Billancourt) qui serait une première pour une formation de ce type en France.

Enfin, nous regrettons l'anonymat de l'expertise et l'absence de rencontres directes qui auraient probablement permis de lever un grand nombre de malentendus.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT